

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/06/2022

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9
Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Délibération N° 2022 – 22 : Attribution des subventions aux associations 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 14 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, OUGIER Isabelle, CROUZET Louïsette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : DIEUDONNE Laurent, PISTOLET William,

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2022.

Article	Association	Attribué en 2021	Attribué en 2022
6574	Polyfemna	0.00 €	500.00 €
6574	Comité des Fêtes	0.00 €	600.00 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mail reçu de l'association BO STUDIO en date du 03/05/2022.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 4 avril 2022 d'accorder une subvention de 150,00 € à l'association « BO STUDIO », pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 230.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder la subvention complémentaire de 230.00 € à l'association BO STUDIO
- **DECIDE** d'accorder la subvention de 500.00 € à l'association Polyfemna
- **DECIDE** d'accorder la subvention de 600.00 € à l'association Comité des Fêtes
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

